

SCACENTRE

Société Anonyme
Au capital variable
Siège social : Zone Industrielle de Moulins Yzeure
10 Rue Colbert
03400 YZEURE

R.C.S. : 338 107 220 RCS CUSSET
SIRET : 338 107 220 000 18



EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2012

.../...

RESOLUTION SUR LE RENOUELEMENT DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Président constatant que les mandats de Messieurs Jean-Paul OGER, Jean-André MAILLET, Gérard BRUNET et Joël MOUZIN, Administrateurs, viennent à expiration ce jour :

* décide de renouveler les mandats de Messieurs Jean-Paul OGER, Jean-André MAILLET et Gérard BRUNET, pour une nouvelle période de six ans,

* et, à sa demande, de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Joël MOUZIN.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Messieurs Jean-Paul OGER, Jean-André MAILLET et Gérard BRUNET, présents à la réunion, déclarent qu'ils n'exercent aucune fonction et ne sont frappés d'aucune mesure susceptible de leur interdire d'exercer le mandat d'Administrateur, et déclarent accepter lesdites fonctions.

RESOLUTION SUR LA NOMINATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale décide, comme conséquence de ce qui précède, de nommer, pour une période de 6 années, les personnes suivantes, à savoir :

- Monsieur André HUGUET, né le 23 Mars 1963 à PERPIGNAN (66), demeurant à ~~ENICHEN LES BAINS (95880) 28 Boulevard du Lac~~ SAINT SERVIN DU BOIS (71200), 21 Rue de la Croix,
- Monsieur Daniel BENAICHA, né le 9 Décembre 1958 à CHATEAUROUX (36), demeurant à COULANGES SUR YONNE (89480) 4 Rue Saint Marc,

- Monsieur Pascal RICORDEAU, né le 7 Janvier 1962 à NANTES (44), demeurant à MONTLUCON (03100) 36 Rue Jean Moulin,

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Messieurs André HUGUET, Daniel BENAICHA et Pascal RICORDEAU, présents à la réunion, déclarent qu'ils n'exercent aucune fonction et ne sont frappés d'aucune mesure susceptible de leur interdire d'exercer le mandat d'Administrateur, et déclarent accepter lesdites fonctions.

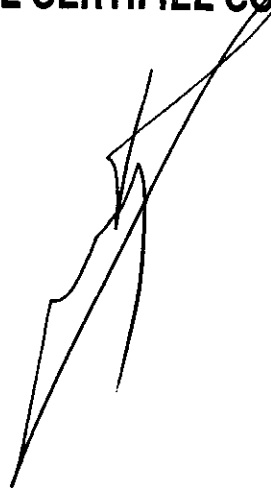
RESOLUTION SUR LES FORMALITES DE PUBLICITE

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.../...

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sharp, diagonal strokes, positioned below the 'COPIE CERTIFIEE CONFORME' text.